



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN  
L'AN DEUX MILLE VINGT**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 4001-2020-08**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 4001 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE « G » (STATIONNEMENT INTERDIT SUR LES CHEMINS PUBLICS)**

---

## **ARTICLE 1**

Le règlement 4001, tel qu'amendé, est modifié à l'annexe « G », intitulée : règles relatives au stationnement interdit sur les chemins publics (article 18), en ajoutant à la liste des chemins, le chemin et emplacement suivants :

<b>NOM DE LA RUE</b>	<b>EMPLACEMENT</b>
Downing, rue	Entre le numéro civique 233 et le rond-point

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Xavier-Antoine Lalande  
Président d'assemblée

---

Xavier-Antoine Lalande  
Maire

---

Guillaume Laurin-Taillefer  
Greffier

Avis de motion et dépôt du projet : 13 octobre 2020  
Adoption du règlement : 10 novembre 2020  
Entrée en vigueur : 12 novembre 2020